



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/11662
31 mars 1975

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS/FRANCAIS/
ESPAGNOL

LETRE DATEE DU 21 MARS 1975 ADRESSEE AUX GOUVERNEMENTS
PAR LE SECRETAIRE GENERAL ET CONTENANT UNE NOUVELLE
DEMANDE DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES POUR LE FINANCEMENT
DE LA FORCE DES NATIONS UNIES CHARGEE DU MAINTIEN DE LA
PAIX A CHYPRE 1/

J'ai l'honneur d'adresser un nouvel appel à votre gouvernement pour lui demander de bien vouloir verser une contribution volontaire afin de couvrir les dépenses de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre.

Le 13 décembre 1974, par sa résolution 364 (1974) dont vous trouverez ci-joint le texte 2/, le Conseil de sécurité a prolongé pour une nouvelle période expirant le 15 juin 1975 le stationnement à Chypre de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix. Il convient de rappeler que la Force a été créée en mars 1964 et que son mandat a été renouvelé périodiquement par le Conseil sans qu'il y ait eu de vote négatif.

Le Conseil de sécurité a décidé que la Force serait financée au moyen de contributions volontaires. Depuis 1964, 50 pays ont annoncé ou versé des contributions sur cette base. Les contributions volontaires versées ou annoncées au Compte spécial de la Force depuis le début de l'opération, ainsi que les contributions annoncées à ce jour pour la période allant du 16 juin au 15 décembre 1974, figurent dans le tableau ci-joint. En outre, les gouvernements qui fournissent des contingents continuent de prendre à leur charge des dépenses supplémentaires considérables, engagées du fait de cette opération (voir la note a/ au bas du tableau ci-joint).

Toutefois, les contributions reçues des gouvernements n'ont pas suffi à couvrir les dépenses nécessaires à l'entretien de la Force des Nations Unies. Au 15 décembre 1974, le déficit cumulé s'élevait à 21,5 millions de dollars. A ce jour, une seule contribution a été versée et une autre annoncée pour couvrir les dépenses, estimées à 13,7 millions de dollars, nécessaires au maintien de la Force pendant la période de six mois en cours se terminant le 15 juin 1975.

1/ Adressée à tous les Etats Membres des Nations Unies et membres des institutions spécialisées.

2/ Non reproduit dans le présent document; le texte de la résolution a été publié sous la cote S/RES/364 (1974).

Comme je l'ai indiqué dans mon dernier rapport sur l'opération des Nations Unies à Chypre (S/11568, par. 14), j'ai dû, à la suite des événements de juillet et d'août 1974, inviter d'urgence les gouvernements qui fournissent des contingents à envoyer des renforts. A la suite de cette démarche, l'effectif de la Force s'établit à 4 126 hommes. C'est à l'augmentation de l'effectif qu'est imputable, pour l'essentiel, la forte augmentation des dépenses prévues pour le maintien à Chypre de la Force des Nations Unies. A cet égard, j'ai le regret de devoir signaler que les contributions volontaires versées par les gouvernements n'ont pas suivi l'accroissement des besoins. Si le montant des contributions volontaires des gouvernements continue d'évoluer au rythme actuel, il est à prévoir que la situation financière de la Force se détériorera encore.

J'ai à peine besoin de souligner que je ne puis m'acquitter de mes responsabilités en ce qui concerne la Force que si les gouvernements sont disposés à fournir l'appui nécessaire à cette importante opération de maintien de la paix des Nations Unies. Cet appui revêt d'autant plus d'importance qu'aux termes de la résolution 367 (1975) du Conseil de sécurité, en date du 12 mars 1975, de nouveaux efforts devraient être entrepris pour aider à la reprise des négociations entre les représentants des deux communautés en vue de parvenir librement à un règlement politique mutuellement acceptable. Dans sa résolution, le Conseil m'a en outre demandé d'entreprendre une nouvelle mission de bons offices et de me mettre personnellement à la disposition des parties de manière à faciliter "la reprise, l'intensification et le progrès de négociations d'ensemble". Tout espoir de succès dans cette tâche dépend du maintien d'une situation pacifique dans l'île.

Il me paraît donc évident, étant donné la responsabilité commune qui incombe aux Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies de maintenir la paix et la sécurité internationales, que tous les Etats épris de paix ont jusqu'à un certain point l'obligation morale de donner à l'Organisation les moyens financiers nécessaires pour assurer l'entretien de la Force.

C'est pourquoi j'adresse de nouveau un appel aux gouvernements de tous les Etats Membres de l'Organisation ou membres d'institutions spécialisées et leur demande d'y répondre promptement et généreusement en versant des contributions volontaires pour fournir à la Force l'appui financier dont elle a besoin pour s'acquitter de son importante fonction.

Le Secrétaire général,
(Signé) Kurt WALDHEIM

CONTRIBUTIONS ANNONCÉES ET VERSEMENTS EFFECTUÉS AU COMPTE
SPECIAL DE LA FORCE DES NATIONS UNIES CHARGÉE DU MAINTIEN
DE LA PAIX À CHYPRE POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 27 MARS 1964
AU 15 DÉCEMBRE 1974 - ÉTAT AU 14 MARS 1975

(Équivalents en dollars des États-Unis)

<u>Pays</u>	<u>26^{ème} période (16 juin 1974 - 15 décembre 1974)</u>	<u>Total des contributions annoncées</u>	<u>Total des versements effectués</u>
Allemagne, République fédérale d'	500 000	13 500 000	13 500 000
Australie	50 000	1 819 875	1 819 875 ^{a/}
Autriche	-	1 620 000	1 620 000 ^{a/ b/ e/}
Belgique	142 726	2 151 117	2 080 117
Botswana	-	500	500
Canada	-	-	- ^{a/}
Chypre	-	965 666	965 666
Côte d'Ivoire	-	60 000	60 000
Danemark	120 000	2 685 000	2 685 000 ^{a/ b/}
États-Unis d'Amérique	200 000	76 100 000 ^{d/}	68 121 177
Finlande	-	600 000	600 000 ^{b/}
Ghana	-	31 667	31 667
Grèce	400 000	12 550 000	12 550 000
Guyane	2 151	11 812	11 812
Iran	5 500	56 000	56 000
Irlande	-	50 000	50 000
Islande	2 379	27 157	27 157
Israël	-	26 500	26 500
Italie	-	4 041 6'	3 845 639
Jamaïque	1 834	23 63,	23 635
Japon	150 000	1 140 000	1 140 000
Laos	-	1 500	1 500
Liban	-	1 597	1 297
Libéria	-	10 155	8 655
Luxembourg	-	50 000	50 000
Malaisie	-	7 500	7 500
Malawi	-	5 590	5 590
Malte	-	1 820	1 820
Maroc	-	20 000	20 000
Mauritanie	-	4 370	4 370

<u>Pays</u>	<u>26ème période (16 juin 1974 - 15 décembre 1974)</u>	<u>Total des contributions annoncées</u>	<u>Total des versements effectués</u>
Népal	-	400	-
Niger	-	2 041	2 041
Nigeria	-	10 800	10 800
Norvège	303 038	2 876 606	2 876 606
Nouvelle-Zélande	"	42 000	42 000
Oman	2 000	2 000	2 000
Pakistan	3 000	26 791	26 791
Pays-Bas	250 000	1 171 000	1 171 000
Philippines	2 000	7 000	7 000
République arabe libyenne	-	30 000	30 000
République de Corse	-	16 000	16 000
République du Viet-Nam	-	4 000	4 000
République khmère	-	600	600
République-Unie de Tanzanie	-	7 000	7 000
République-Unie du Cameroun	-	4 115	4 115
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	-	35 678 083 <u>a/</u>	35 678 083 <u>a/ b/</u>
Sénégal	4 000	4 000	-
Sierra Leone	6 050	40 475	40 475
Singapour	-	5 500	5 500
Somalie	-	1 000	1 000
Suède	200 000	4 120 000	4 120 000 <u>a/ b/</u>
Suisse	166 667	2 525 975	2 525 975
Thaïlande	-	2 500	2 500
Trinité-et-Tobago	-	2 400	2 400
Turquie	-	1 839 253	1 839 253
Venezuela	-	3 000	3 000
Yougoslavie	-	20 000	20 000
Zaire	-	30 000	30 000
Zambie	-	38 000	28 000
	<u>9 511 345</u>	<u>166 073 645</u>	<u>157 811 616</u>

a/ Les chiffres indicatifs pour la période de six mois se terminant le 15 décembre 1974 concernant le montant des dépenses supplémentaires et extraordinaires prises en charge par les gouvernements qui fournissent des contingents s'établissent comme suit : Australie, 200 000 dollars; Autriche, 200 000 dollars; Canada, 1 600 000 dollars*; Danemark, 400 000 dollars; Royaume-Uni : 100 000 dollars*; Suède, 700 000 dollars.

x Compte non tenu des dépenses ordinaires au titre des soldes et indemnités.

b/ Le paiement a été effectué ou le sera sous forme d'une déduction opérée sur le montant des dépenses à rembourser au gouvernement.

c/ Contribution maximum annoncée.

d/ Contribution maximum annoncée. La somme qui sera finalement versée dépendra du montant des contributions des autres gouvernements.

e/ L'Autriche a, en outre, annoncé une contribution de 125 000 dollars pour la 27ème période (16 décembre 1974-15 juin 1975).

